AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1177
FR0010096354-FS0471

5 août 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SOLOCAL GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 août 2013, la société de droit suisse Credit Suisse Group AG (Paradeplatz, Zurich 08001, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 juillet 2013, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SOLOCAL GROUP et détenir 17 852 394 actions représentant autant de droits de vote, soit 6,35% du capital et 5,60% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions SOLOCAL GROUP sur le marché et d'un emprunt d'actions SOLOCAL GROUP.

Le déclarant a précisé que sa détention d'actions SOLOCAL GROUP est liée à la couverture de *Contract for difference* (CFD) initiés par des clients.

[1] Sur la base d'un capital composé de 280 984 754 actions représentant 318 574 033 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.